

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AUX RAPPORTS DE LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
RECONNAISSANCE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
RÉVISION DU *RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE RÉGIE
INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL (06-051)***

Mise en contexte

Lors de la consultation publique tenue dans le cadre du mandat de la Commission de la présidence concernant la révision des rôles et responsabilités des commissions permanentes, les questions de la reconnaissance du président du conseil, de son rôle et de ses fonctions ont été abordées. La Commission s'est donc penchée sur ces aspects et a produit un rapport distinct formulant un ensemble de propositions destinées à préciser le rôle et le mandat du président du conseil.

Pendant leurs travaux, les commissaires ont revu la documentation relative au rôle du président, notamment la résolution adoptée par le conseil municipal en 2002 concernant le président du conseil (CM02 0246). Ils ont discuté des propositions entendues lors de la consultation publique. La Commission a consacré, en tout ou en partie, cinq séances de travail sur le sujet.

Avant l'élection générale de novembre 2001, le président n'avait aucun rôle autre que celui de président d'assemblée. L'Administration actuelle, depuis 2002, a fait du renforcement du rôle du Président une priorité.

Commentaires d'ordre général

Le comité exécutif accueille favorablement l'orientation générale du rapport de la Commission, c'est-à-dire de valoriser le rôle de la présidence du conseil, institution neutre au service des droits des conseillers et des citoyens. Cette orientation est cohérente avec la position de l'administration depuis son arrivée en 2002. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, le CE partage l'avis que les fonctions du président du conseil ne se limitent pas au seul rôle de président d'assemblée.

Le comité exécutif partage la volonté de la Commission d'élargir le rôle et les fonctions de la présidence du conseil de manière à reconnaître l'importance du mandat en ce qui concerne l'éducation du public, la concertation des intervenants en participation et consultation publiques, la charge protocolaire, la gestion de l'hôtel de ville et du Bureau de l'accueil et du protocole ainsi que la promotion des valeurs démocratiques.

Commentaires spécifiques

Recommandations – Éducation et information

Le comité exécutif croit, à l'instar de la Commission, que la présidence du conseil est l'institution toute désignée pour favoriser l'apprentissage à la citoyenneté et à la démocratie municipale. Ainsi, la présidence devrait effectivement accentuer sa collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal, le Jeune Conseil, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil des Montréalaises. De plus, le souhait exprimé par la Commission d'établir une collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal est accueilli favorablement. Le CE invite la Commission de la présidence à lui revenir avant la fin de 2011 avec le bilan des collaborations accrues de la présidence avec ces organismes.

Le comité exécutif partage également l'avis de la Commission à l'effet que la présidence pourrait coordonner la webdiffusion des assemblées du conseil de même que tout autre programme d'information concernant la vie démocratique municipale. Le CE invite la Commission à évaluer les résultats préliminaires du projet pilote de la webdiffusion et de faire des recommandations avant la fin de 2011.

Recommandations – Concertation et encadrement administratif

Depuis l'élection générale de novembre 2009, le conseil a pris plusieurs mesures afin d'améliorer l'encadrement éthique des conseillers. Dans cette foulée, le comité exécutif approuve la recommandation de la Commission voulant que la présidence poursuive sa collaboration avec le conseiller à l'éthique et le commissaire à l'éthique récemment nommé par le gouvernement du Québec à la suite de l'adoption du projet de loi 109.

Le comité exécutif souhaite également que la présidence poursuive son rôle de concertation et d'encadrement administratif des conseils consultatifs, tout en collaborant avec les responsables politiques de ces conseils.

Recommandations – Gestion de l'hôtel de ville et du Bureau de l'accueil et du protocole

De 2002 à 2010, le président du conseil a joué un rôle primordial de concertation avec le Bureau de l'accueil et du protocole. Le maire étant le premier magistrat de la Ville, il joue un rôle protocolaire incontournable. Toutefois, notre Administration a toujours cru en l'importance du rôle protocolaire du président comme étant le 2^e personnage de la vie municipale selon l'ordre de préséance établi.

Le CE favorise une clarification du rôle protocolaire que la présidence doit jouer. Le comité exécutif s'assurera que la gestion administrative du Bureau de l'accueil et du protocole sera sous la responsabilité de la présidence. Il va sans dire que cette responsabilité implique une collaboration étroite avec le cabinet du maire pour l'accueil de délégations et la tenue d'événements dans le Hall d'honneur.

Recommandations – Gardien de la démocratie municipale

Le comité exécutif accueille favorablement la volonté de la Commission de mettre en place des mécanismes de communication formels afin de mieux informer les conseillers des activités d'organismes relevant ou liés au conseil. De plus, le rôle de gardien de la démocratie du président sera consolidé par une collaboration accrue avec le Chantier de la démocratie, sous l'autorité du Maire de Montréal.

Le comité exécutif félicite la Commission de la présidence qui, à plusieurs occasions lors de précédents rapports, a réitéré la nécessité que le processus démocratique du conseil et de ses instances ait les ressources adéquates

En ce qui concerne les besoins de la présidence du conseil et le bon fonctionnement des commissions permanentes, le CE a examiné cette situation avec attention et a conclu que les ressources adéquates existent, tant au Bureau de la présidence du conseil qu'à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, et que ces deux unités administratives sont convenablement servies.

Si la charge de travail augmente et que le président du conseil et les présidents des commissions considèrent que les ressources à leur disposition ne répondent pas à leurs besoins ponctuels, le Bureau de la présidence du conseil et la Direction du greffe seront consultés pour vérifier si un soutien temporaire et ciblé est nécessaire. Le CE respecte ainsi la recommandation unanime de la commission des finances qui demandait à l'Administration de réduire ses dépenses. En effet, la situation financière actuelle de la Ville et les efforts actuels de l'Administration sont difficilement conciliables avec la création de nouveaux postes.

Le comité exécutif suivra la situation de près et réétudiera la situation lors de la préparation du budget 2012.

Recommandation – Révision du règlement

Le CE a également souhaité répondre à un aspect du rapport de la Commission de la présidence qui porte sur la révision du règlement. Le comité exécutif souhaite également, à l'instar des membres de la Commission, moderniser le fonctionnement du conseil (articles 17 et 20 du *Règlement sur la procédure*

d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal) afin de permettre le début de l'assemblée le lundi à 14 h, tout en conservant la première période de questions du public à 19 h. Le CE demande donc au greffier d'organiser des conseils pilotes selon la proposition décrite dans le rapport de la Commission.

Dans une réponse qui sera déposée à un conseil subséquent, le CE aura l'occasion de se prononcer sur les autres recommandations du rapport de la Commission portant sur la révision du règlement.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission de la présidence du conseil pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Les membres de la Commission de la présidence ont su reconnaître dans le cadre de leurs travaux la nécessité de revoir le rôle et les fonctions de la présidence du conseil. Leurs conclusions, partagées par le comité exécutif, permettront de poursuivre la nécessaire évolution de nos institutions démocratiques.